

PREVENIR COMPRENDRE REMEDIER A LA DIFFICULTE SCOLAIRE

B1 - Identifier les besoins des élèves

Constat

Les élèves sont peu engagés dans le processus de résolution de leurs difficultés. Leurs besoins sont parfois mal identifiés. Ils ne sont pas toujours formalisés dans un PPRE. Le PPRE est mal compris (considéré parfois comme une « paperasse inutile »)

Les parents sont rarement associés aux décisions.

Objectif

- Identifier précisément les besoins des élèves ;
- Elaborer systématiquement un PPRE dès que des difficultés sont rencontrées ;
- Contractualiser pour rechercher l'adhésion des élèves et de leurs familles.

Le PPRE est un contrat passé entre l'école, l'élève et sa famille. Il permet d'identifier des besoins et d'engager l'élève dans le processus de résolution de ses difficultés. Il s'agit d'un document incontournable qui est élaboré systématiquement dès que des difficultés sont constatées.

Les parents sont systématiquement associés. Un ensemble de recommandations internationales montre en effet que la réussite éducative se fonde sur un projet partagé qui associe les familles. Il s'agit de :

- Lutter contre la défiance, le désengagement, les préjugés développés à l'égard de l'école par certaines familles éloignées de l'institution – ou tenues éloignées (car non associées aux décisions prises concernant leur enfant) ;
- Enrichir la connaissance des élèves et de leurs besoins grâce à l'apport des familles ;
- Parler d'une même voix afin d'engager plus fortement l'élève dans la résolution de ses difficultés.

Associer les parents c'est :

- **Les informer systématiquement dès le début de l'année scolaire** (réunions collectives de rentrée), des actions et dispositifs mis en œuvre dans la classe et l'école visant à prendre en charge la difficulté scolaire : PPRE, aménagements pédagogiques (dont APC), pratiques de classe...
- **Les recevoir en entretien individuel lorsqu'un PPRE est proposé.** Cet entretien comprend : **un premier temps** avec les parents seuls pour présenter et ajuster le PPRE en collaboration ; **un second temps** en présence de l'élève au cours duquel le PPRE est présenté à deux voix du PPRE et contractualisé avec l'élève ;
- **Réfléchir ensemble aux actions qu'ils peuvent conduire à la maison** (voir des exemples à la rubrique relations avec les parents sur le site de la circonscription).

Le conseil de cycle est l'instance privilégiée au cours de laquelle le PPRE est mis en œuvre. Intérêts :

- Recueillir l'avis de tous les enseignants connaissant un élève et donc prendre en compte plus finement ses besoins
- Transférer à d'autres, voire à la classe ou à l'école entière, les réponses apportées à certains élèves (exemple : classeur outils, affichage de l'emploi du temps, accueil dans les classes, etc.) ; avoir une politique de prise en charge de la difficulté scolaire cohérente
- Favoriser les échanges de pratique, l'émergence de nouvelles idées...

Le PPRE prend des formes diverses pour s'adapter aux différentes situations. Sa durée de mise en œuvre est variable. Un exemple de PPRE (évolutif) est proposé en annexe.

Le PPRE s'attache à cibler des besoins prioritaires en nombre restreint. Le plus souvent 1 page recto/verso suffit. Ces besoins sont en lien avec des compétences scolaires (« de base ») et/ou **comportementales** (cf. dictionnaire des besoins). **Les besoins sont identifiés au moyen de critères objectifs** issus :

- Des évaluations(CP/CE1)
- D'une observation en classe
- De l'analyse de productions
- D'échanges avec les parents ou autres partenaires ayant une connaissance de l'élève.

Ces besoins peuvent ensuite être associés à des actions qui visent acquérir des connaissances ou compétences des programmes scolaires et/ou à adopter des comportements adaptés (attention, autonomie, confiance en soi, rapport aux autres, etc.)

L'ensemble peut être formulé ainsi dans le PPRE (exemples) :

- BESOIN d'une reformulation de consignes POUR s'assurer de leur compréhension. ACTION : Reformuler les consignes, paraphraser, exemplifier
- BESOIN d'être mis en confiance, encouragé, valorisé POUR pouvoir parler devant les autres. ACTION : valoriser les réussites à la maison, en classe préparer les prises de parole en amont avec l'enseignant(e)
- BESOIN de temps spécifiques d'entraînement en écriture POUR apprendre à copier avec une vitesse et une sûreté croissante. ACTION : 10 minutes d'écriture au début de chaque séance d'APC pendant une période

Lorsque les difficultés des élèves résistent aux aides ordinaires apportées par les enseignants le pôle ressource peut être sollicité.

Il s'agit du deuxième niveau de réponse. Cela implique que le premier ait été opérationnel. En d'autres termes - et sauf situations particulières - le pôle ressource n'interviendra pas si un PPRE n'a pas été mis en place en amont, à minima pendant une période de l'année scolaire.

En cas de suite favorable donnée par le pôle ressource, le PPRE est réajusté par l'enseignant de la classe en collaboration avec l'enseignant du pôle ressource.

Sont notamment ajoutés la durée prévue de l'accompagnement ou de la prise en charge et les objectifs ciblés (exprimés en termes de besoins).

Les modalités de prise en charge des enseignants du pôle ressource (maîtres E et G) dépendent des besoins de l'élève. Elles peuvent être variables et différer au niveau :

- Des organisations : prise en charge externe, interne, en alternance au cours d'une même séance ou de deux séances différentes. Par exemple, des problèmes de mise au travail, des difficultés méthodologiques, d'attention ou de compréhension de consignes peuvent justifier des prises en charge dans la classe.
- Des interventions. Par exemple, l'enseignant prend la classe pendant que l'enseignant spécialisé observe ou vice et versa ; l'enseignant spécialisé travaille avec un petit groupe d'élèves pendant que l'enseignant de la classe est avec les autres élèves ou vice et versa ; l'enseignant spécialisé travaille avec plusieurs élèves individuellement à tour de rôle, etc.